



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 11 avril 2019

Les deux municipalités de St-Légier - La Chiésaz et Blonay ont entrepris une démarche visant au rapprochement voire à la fusion depuis plusieurs années déjà.

Durant l'année 2018, des groupes de travail ont planché sur les différentes thématiques fixées par le comité de pilotage (COPIL) et un rapport de synthèse a été établi en fin d'année 2018, puis validé par le COPIL lors d'une séance le 16 janvier 2019.

Les conclusions des 5 groupes de travail sont favorables à une fusion des deux communes.

Dès lors, l'étape suivante est fixée au 27 mai (à St-Légier - La Chiésaz) et le 28 mai (à Blonay), où les deux conseils communaux se prononceront sur les conclusions de ce préavis municipal commun, à savoir :

→ prendre acte du rapport final du COPIL

→ mandater la municipalité afin d'établir une convention de fusion entre les communes de St-Légier - La Chiésaz et Blonay

L'entier des collaboratrices et collaborateurs des deux communes ont été informés lors d'une séance ce jeudi 11 avril 2019, en début de matinée.

Le projet de convention de fusion devrait être soumis aux deux conseils communaux lors d'une séance fixée au mardi 21 janvier 2020 (séances de conseils simultanées).

Si ce projet est adopté, le peuple sera appelé aux urnes le dimanche 17 mai 2020 (référendum obligatoire).

Contact :

Alain Bovay, syndic / 079 210.25.42

Dominique Martin, syndic / 079 285.78.45

Communiqué de presse /18.3.2019/JS